

**LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES  
ÉTATS-UNIS ET NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS**



**CANADA HOUSE CANNABIS GROUP ANNONCE SES RÉSULTATS SUR 15 MOIS**

**POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 JUILLET 2022**

**Montréal (Québec) – le 28 novembre 2022 (CNW)** - Canada House Cannabis Group Inc. (anciennement Canada House Wellness Group Inc.) (CST: CHV) (« **Canada House** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer ses résultats pour la période de 15 mois ayant pris fin le 31 juillet 2022. Comme il a été annoncé le 30 mai 2022, la Société a déposé un Avis de changement à la fin de l'exercice financier sur SEDAR pour changer sa fin d'exercice du 30 avril au 31 juillet. Les états financiers vérifiés annuellement pour cette année de transition sont pour une période de 15 mois, qui comprend la période de trois mois s'étalant du 1er mai 2022 au 31 juillet 2022. Tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens. Tous les détails se trouvent à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

« Nous sommes heureux de déclarer des revenus records dans les secteurs du cannabis récréatif et médical de notre entreprise au cours des 15 derniers mois. Cette tendance devrait se poursuivre et aura une incidence directe sur les résultats financiers de CHV alors que nous faisons d'autres progrès pour optimiser notre culture à faible coût à IsoCanMed Inc., une filiale en propriété exclusive de CHV. Nous continuons de commercialiser nos produits médicaux déjà rentables et travaillons à clore la deuxième partie de la transaction de MTL Cannabis », a déclaré Chris Churchill-Smith, chef de la direction de la Canada House.

**Par rapport aux 12 mois se terminant le 30 avril 2021 :**

- Les revenus nets ont été de 26 666 \$ pour la période de 15 mois, soit une augmentation de 16 106 \$ ou 153 %, comparativement à 10 560 \$ pour l'exercice terminé le 30 avril 2021.
- Les flux de trésorerie employés pour la période de 15 mois ont été de 1 525 \$, soit une diminution de 1 830 \$ ou 55 %, comparativement à 3 355 \$ pour l'exercice terminé le 30 avril 2021.
- L'encaisse nette tirée des activités de financement pour la période de 15 mois s'est établie à 2 298 \$, soit une diminution de 1 789 \$ ou 44 % comparativement à 4 087 \$ pour l'exercice terminé le 30 avril 2021.
- La perte et la perte globale pour la période de 15 mois ont été de 11 093 \$, ce qui représente une amélioration de 272 \$ ou 2 % comparativement à une perte de 11 365 \$ pour l'exercice terminé le 30 avril 2021. La perte et la perte globale pour la période de 15 mois ayant pris fin le 31 juillet 2022 comprenaient une dépréciation ponctuelle des actions de 4 228 \$
- Les capitaux propres représentaient un déficit de 3 753 \$ comparativement à une valeur de 6 873 \$ au

30 avril 2021.

**Comparaison des périodes de trois mois se terminant le 31 juillet 2022 et le 31 juillet 2021 :**

- Les revenus nets étaient de 5 863 \$, soit une augmentation de 1 839 \$ ou 46 %, comparativement à 4 024 \$ au même trimestre l'an dernier.
- La perte et la perte globale étaient de 1 296 \$, soit une augmentation de 1 279 \$ ou 50 %, comparativement à 2 575 \$ au même trimestre l'an dernier. La perte et la perte globale pour le trimestre ayant pris fin le 31 juillet 2022 comprenaient la dépréciation ponctuelle des actions de 228 \$.
- Le BAIIA ajusté était de 83 \$, soit une amélioration de 679 \$ ou 89 %, comparativement à 762 \$ pour le trimestre clos le 31 juillet 2021

	Période de trois mois close le 31 juillet 2022	Période de trois mois close le 31 juillet 2021
		-
<b>Perte nette et perte globale pour la période</b>	<b>\$ (1,296)</b>	<b>\$ (2,575)</b>
<b>Coûts de financement et de transaction</b>	<b>867</b>	<b>908</b>
<b>Provision pour impôts</b>	<b>32</b>	<b>30</b>
<b>Amortissement</b>	<b>573</b>	<b>262</b>
<b>Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation</b>	<b>124</b>	<b>94</b>
<b>Dépréciation des stocks</b>	<b>228</b>	<b>-</b>
<b>Rémunération fondée sur des actions</b>	<b>26</b>	<b>186</b>
<b>Perte réalisée sur la vente des stocks</b>	<b>2</b>	<b>276</b>
<b>Perte latente sur les actifs biologiques</b>	<b>151</b>	<b>59</b>
<b>Gain sur le règlement de la dette et modifications</b>	<b>(942)</b>	<b>(2)</b>
<b>Gain sur la cession d'actifs</b>	<b>(9)</b>	<b>-</b>
<b>Réévaluation de la contrepartie conditionnelle</b>	<b>\$ 161</b>	<b>-</b>
	<b>\$ 1,213</b>	<b>\$ 1,813</b>
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>\$ (83)</b>	<b>\$ (762)</b>

- Les renseignements ci-dessus contiennent des mesures de rendement financier non conformes aux IFRS qui, selon la Société, fournissent aux utilisateurs des renseignements pertinents sur le rendement de l'exploitation. Ces mesures ne sont pas reconnues ou définies par les IFRS et peuvent donc ne pas être comparables aux données présentées par les concurrents.

**Faits saillants – activités :**

CHV, par l'entremise d'Abba Medix Corp. (« **Abba** ») et de Canada House Clinics Inc. (« **CHC** »), a pris beaucoup d'ampleur sur le marché canadien du cannabis médical en tirant parti de son patrimoine et en mettant l'accent sur les anciens combattants. Abba a lancé sa stratégie de développement du marché médical au cours de l'été 2020 et a depuis augmenté ses revenus de produits médicaux, les faisant passer de 50 000 \$ à 1 million de dollars par mois. Abba dessert maintenant plus de 2 600 patients, dont plus de 1 600 anciens combattants. CHC poursuit sa croissance rentable et dessert maintenant plus de 4 300 anciens combattants, qui constituent une part appréciable de l'ensemble des patients de CHC. Annuellement, cette clientèle achète plus de 30 millions de dollars en produits de cannabis médical auprès de producteurs canadiens autorisés, y compris Abba.

CHV, avec l'aide de Montréal Cannabis Médical Inc. (« **MTL Cannabis** » ou « **MTL** »), a terminé la phase 1 de la modernisation de l'installation d'IsoCanMed Inc. (« **ICM** ») et cultive maintenant selon des méthodologies identiques à celles de MTL. Maintenant qu'Abba se concentre maintenant sur son marché médical, la direction a décidé de louer l'espace de culture d'Abba à Artisanal Cannabis Company Inc. (« **Artisanal** ») afin de tirer parti de l'espace de culture d'Abba, de l'équipe d'assurance de la qualité et des licences de distribution provinciales. Abba et Artisanal, une entreprise de cannabis axée sur les producteurs de prochaine génération, ont signé un accord permettant à Artisanal de cultiver et de commercialiser son matériel génétique artisanal à l'aide des installations et des licences d'Abba en échange d'une contrepartie pour couvrir les frais généraux d'Abba ainsi que la participation d'Abba aux ventes d'Artisanal au moyen d'une redevance, tandis qu'Abba se concentre sur la distribution médicale et les soins aux anciens combattants.

ICM a terminé la première partie de la modernisation de l'installation conformément aux objectifs et a commencé à remplir ses salles de culture en juillet. Depuis, ICM a réussi à produire cinq récoltes totalisant plus de 900 kg de fleurs séchées grâce aux nouvelles méthodes de culture mises en œuvre par MTL Cannabis. Les procédures normales d'exploitation d'ICM ont été établies et le calendrier de production d'ICM s'est déroulé comme prévu, le produit de ces récoltes initiales devant être mis en vente à court terme.

### **À propos de la société Canada House**

Canada House Cannabis Group Inc. est la société mère d'Abba Medix Corp., un producteur autorisé de Pickering, en Ontario, qui produit du cannabis de qualité médicale de grande qualité; IsoCanMed Inc., un producteur autorisé de Louiseville, au Québec, qui cultive le meilleur cannabis intérieur de sa catégorie dans ses installations de production de 64 000 mètres carrés grâce à des méthodes de production verticale et aéroponique de pointe; Canada House Clinics Inc., avec des cliniques partout au pays qui travaillent directement avec des équipes de soins primaires pour fournir des services thérapeutiques spécialisés de traitement avec cannabinoïdes aux patients souffrant de problèmes médicaux simples et complexes; et Knalysis Technologies, un fournisseur des cliniques Canada House de logiciels entièrement personnalisables en nuage qui relie le médecin, fournisseur et patient aux données qui appuient les traitements avec le cannabis médical.

L'objectif de Canada House Cannabis Group est de devenir le principal producteur de cannabis médical et de cannabis artisanal de qualité supérieure. Veuillez consulter le site [www.canadahouse.ca](http://www.canadahouse.ca) ou les documents publics de l'entreprise à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

**Pour plus d'information, contactez :**

**Steven Pearce, vice-président, Affaires juridiques**

### **Mise en garde concernant l'information prospective**

Ce communiqué contient des déclarations prospectives, y compris des déclarations qui portent, entre autres, sur les activités cliniques, de production et de technologie de la Société, ses plans d'avenir, les marchés, les objectifs, les buts, les stratégies, les intentions, les croyances, les attentes et les estimations de la Société, et peut généralement être cerné par l'utilisation de mots comme « peut », « doit », « devrait », « pourrait », « probable », « possible », « s'attendre », « à l'intention », « prévoit », « croit », « planifie », « vise » et « continue » (ou la forme négative) ainsi que par des mots et des expressions d'importance semblable. Bien que la Société soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés comportent des risques et des incertitudes, et il ne faut pas se fier indûment à de tels énoncés. Certains facteurs ou hypothèses réels importants sont appliqués dans la formulation d'énoncés prospectifs, et les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux qui sont exprimés ou implicites dans ces énoncés. Les hypothèses importantes utilisées pour élaborer de l'information prospective dans le présent communiqué comprennent, entre autres, la clôture de la transaction avec MTL Cannabis et la réception de toutes les approbations connexes nécessaires relativement à la réglementation et aux actionnaires, et le *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales (RACFM)* et de la *Loi concernant le cannabis* et modifiant la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, le *Code criminel* et d'autres lois, adoptées par le gouvernement fédéral du Canada, rendant légaux les produits comestibles, les vapes et les huiles à base de cannabis à des fins récréatives le 17 octobre 2018 et le 17 octobre 2019; les liquidités et les ressources en capital de la Société, y compris la disponibilité de ressources en capital supplémentaire pour financer ses activités; le niveau de concurrence; la capacité d'adapter les produits et services au marché changeant; la capacité d'attirer et de retenir des cadres clés; et la capacité d'exécuter des plans stratégiques. Des renseignements supplémentaires sur les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes et sur les facteurs importants ou les hypothèses appliquées à la création d'énoncés prospectifs se trouvent dans le plus récent rapport de gestion annuel et intermédiaire de la Société, sous la rubrique « Risques et incertitudes », ainsi que dans d'autres documents de divulgation publique déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. À moins que la loi ne l'exige, la Société n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres éléments.

Ni le CSE ni son fournisseur de services de régulation (tel que ce terme est défini dans les politiques du CSE) n'assument la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.